République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du lundi 14 septembre 2026

Délibération N° DE_053_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 08/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Florence GIARD, Laurent GOUBARD, Céline PAGNARD, Didier PONTON
Représentés :
Absents et Excusés : Philippe CHAMBLET, Jean FUENTES, Maria PELLETIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline PAGNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création Emploi poste permanent d'agent d'entretien des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal de Ciron ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- la création à compter du 01 octobre 2026 d'un emploi permanent d' agent d'entretien des bâtiments publics dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique *C* à temps non complet pour 25 heures mensuelles.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un an compte tenu que la commune a moins de 1000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une capacité à travailler de manière autonome dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il n'y a pas de condition particulière de diplôme. Une expérience dans l 'entretien des locaux serait appréciée mais n'est pas exigée.
La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
036-213600539-DE_053_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 22/10/2026 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Ciron
https://www.intramuros.org/ciron/documents_administratifs/83674

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les *décrets* n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance

Céline PAGNARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DE CIRON (Indre)

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
036-213600539-DE_053_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 22/10/2026 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Ciron
https://www.intramuros.org/ciron/documents_administratifs/83674